

Bilan2015

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MARNE





Nommé préfet de la Marne par le Conseil des ministres du 16 décembre 2015, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan de l'action des services de l'Etat dans le département, pour l'année 2015.

Le 7 janvier 2015, la France a été frappée par un premier attentat terroriste. Le Gouvernement a immédiatement mobilisé les services de l'Etat pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation. Je salue le travail réalisé par les services marnais, que ce soit pour la mise en place du plan Sentinelle, le plan Vigipirate renforcé, la mise en œuvre des mesures liées à l'état d'urgence ou le déploiement du plan de lutte contre la radicalisation. Je tiens aussi à souligner que cette lutte se mène en collaboration étroite avec nombre d'institutions, d'associations et collectivités. Cette synergie précieuse est un gage d'efficacité. Cette mobilisation pour la défense de notre liberté et de nos valeurs doit s'inscrire dans la durée.

Dans le cadre de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a créé la nouvelle région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine. Ce nouveau paysage administratif régional est certes un défi à relever, mais c'est surtout une opportunité à saisir. Nous devons nous adapter à ce nouveau cadre d'action pour porter nos projets départementaux.

J'espère que la lecture de ce bilan de l'activité des services vous prouvera que, bien que dans une année transitoire, les fonctionnaires ont participé du développement de notre territoire tout en accomplissant pleinement leurs missions régaliennes.

Je vous en souhaite une bonne lecture.





Sommaire

1 - L'économie locale		6 - L'emploi	
Les aides financières de l'Etat aux collectivités territoriales	5	Les contrats uniques d'insertion	29
2 - L'intercommunalité		7 - L'agriculture	
La réforme de la carte intercommunale	7	La Politique Agricole Commune : campagne 2015 - 2016 Le plan de soutien à l'élevage et indemnisation sécheresse	
3 - La sécurité		•	
La lutte contre le terrorisme : un dispositif de sécurité renforcé	9	8 - L'environnement	
La prévention de la radicalisation : l'accompagnement social des familles La prévention de la délinquance La sécurité routière La sécurisation des essais de l'avion militaire A 400M Les plans de prévention Des contrôles accentués durant les temps forts de la consommation La santé publique vétérinaire : de la fourche à la fourchette	10 11 12 13 14 15	La Transition énergétique L'appel à projets Territoires à énergie positive pour la Croissance verte L'activité de l'autorité environnementale La préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau Le foncier Le plan de protection de l'atmosphère de Reims 9 - La cohésion sociale	35 36 37 38 39
4 - La réglementation			
L'immigration et l'intégration La circulation et les armes La réforme du permis de conduire L'accessibilité des établissements recevant du public	20 21	Le renouvellement urbain Le Service Civique et la vie associative Le plan « Citoyens du Sport » Les accueils collectifs de mineurs	42 43
5 - L'économie			
Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense du territoire châlonnais Le dispositif de revitalisation A la pointe d'une expérimentation en faveur des activités économiques Le dispositif de rupture conventionnelle	25 26		



1 - L'économie locale

Les aides financières de l'Etat aux collectivités territoriales

L'année 2015 a été marquée par la poursuite du redressement des finances publiques de la France.

Dans le même temps, afin d'atténuer les effets de cet effort dans les communes les moins riches, les mécanismes de péréquation ont été encore renforcés.

C'est ainsi que les dotations de péréquation ont connu les évolutions suivantes au niveau national (en millions d'€) :

	2014	2015	Evolution
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1550	1730	+ 12 %
Dotation de solidarité rurale (DSR)	918,9	1065	+ 11,59 %
Dotation nationale de péréquation (DNP)	784,06	794,06	+ 1,30 %

Pour la Marne, ces mesures se sont traduites de la façon suivante (en millions d'€):

	2014	2015	Evolution
DGF forfaitaire	250,394	222,011	- 11,33 %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	27,137	31,398	+ 15,70 %
Dotation de solidarité rurale (DSR)	7,806	8,569	+ 10,03 %
Dotation nationale de péréquation (DNP)	5,059	4,88	- 3,54 %
Dotation politique de la ville (DPV)	0,872	1,069	+ 22,60 %

Les dotations de soutien à l'investissement ont connu, quant à elles, une forte augmentation (en millions d' \in) dans le département:

	2014	2015	Evolution
Fonds de Compensation pour la TVA	50,566	62,045	+ 22,70 %
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	7,553	8,451	+ 11,88 %



2 - L'intercommunalité

La réforme de la carte intercommunale

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne a été présenté puis examiné par les membres de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de la Marne entre septembre 2015 et mars 2016. A l'issue de cette procédure, le schéma, arrêté le 30 mars 2016, prévoit de réduire le nombre d'intercommunalités de 29 à 14. Le schéma propose ainsi la création d'une communauté urbaine du « Grand Reims » qui regroupera 144 communes par la fusion-extension de 8 intercommunalités, dont Reims Métropole, et de 18 communes de la Communauté de communes Ardre et Châtillonnais. Ce nouvel établissement public de coopération intercommunale regroupera ainsi quasiment l'ensemble des communes de l'arrondissement de Reims.

Le schéma prévoit également des regroupements entre :

- la Communauté de communes (CC) Epernay Pays de Champagne et la CC de la région de Vertus
- la CC des Coteaux Sézannais, la CC des Portes de Champagne et celle du Pays d'Anglure
- la CC des Coteaux de la Marne, la CC des Deux Vallées, la CC de la Brie des Etangs et 8 communes de la CC Ardre et Châtillonnais
- la CC de la région de Mourmelon et celle de Suippe et Vesle
- ou encore la CC Côtes de Champagne et Saulx et celle de Saulx et Bruxenelle (les communes de Cheminon et de Maurupt-le-Montois rejoignent la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise),

Il prévoit également de réduire d'une trentaine le nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes fermés soit par fusion de plusieurs d'entre eux soit par dissolution.

La procédure de mise en œuvre des propositions du schéma départemental de coopération intercommunale débute dès sa publication pour s'achever avant le 31 décembre 2016 et une application au 1^{er} janvier 2017.





3 - La sécurité

La lutte contre le terrorisme : un dispositif de sécurité renforcé

Le dispositif de sécurité de la Marne a été fortement mobilisé depuis les attentats du 7 janvier 2015, et très significativement renforcé depuis la déclaration de l'état d'urgence le 14 novembre dernier. Il s'est organisé conjointement avec la police nationale, la gendarmerie nationale et les forces militaires du département, qui sont en liaison quotidienne avec le cabinet.

- Renforcement par les escadrons de gendarmerie mobile et les militaires
- Présence visible sur tout le département afin de rassurer les citoyens
- Maintien de la vigilance sur le risque d'attentat
- Renforcement des actions de détection et de suivi des individus radicalisés
- Renforcement de la protection des sites sensibles (sites Seveso...) et de tout lieu public à fréquentation élevée avec un rappel des consignes de sécurité Vigipirate
- Le dispositif Sentinelle a été redéployé : les forces de troisième catégorie Proterre assurant la protection des sites religieux des confessions chrétienne, musulmane et juive à Reims et Châlons-en-Champagne ont été renforcées par des patrouilles de police et de gendarmerie.
- En complément des forces de l'ordre, les effectifs militaires se sont mobilisés à l'occasion de rassemblements de grande ampleur, tels les marchés de Noël.
- Des patrouilles dynamiques ont été mises en place aux abords des sites sensibles, comme les gares et les centres commerciaux.
- La Coordination Opérationnelle Renforcée dans les Agglomérations et les Territoires (CORAT), permettant aux forces de gendarmerie d'intervenir en renfort dans la circonscription de la police nationale, a été activée.



En chiffres : 39 mesures de perquisitions administratives et 1 assignation à résidence



La prévention de la radicalisation : l'accompagnement social des familles

Début 2015, une cellule d'accompagnement des familles a été mise en place afin d'apporter une aide sociale aux familles dont un membre est radicalisé ou en voie de radicalisation. Elle est composée d'associations locales et de partenaires institutionnels œuvrant déjà au titre de la prévention, intervenant auprès des familles ou dans des dispositifs d'aide aux victimes. Toutes se sont mobilisées afin d'apporter leur expérience professionnelle en la matière.

Parallèlement, un « référent de parcours » radicalisation a été recruté. En lien avec un agent du cabinet, il a un rôle de coordinateur et constitue une porte d'entrée unique pour les familles en difficulté, confrontées à de nombreux interlocuteurs. Il a en charge d'instaurer et de maintenir une relation de confiance.

Par ailleurs, de nombreuses actions de prévention de la radicalisation sont mises en œuvre comme par exemple, des groupes de paroles des familles ou des actions de sensibilisation en milieu carcéral.

Au niveau national, une équipe mobile d'intervention (EMI) apporte un soutien aux cellules de suivi et aux associations. Le préfet peut solliciter cette équipe pour traiter de situations de radicalisation qui requièrent une prise en charge psychologique et sociale particulière. Elle intervient actuellement dans la Marne.



Au titre des formations initiées par la préfecture, des représentants de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES), du Centre de Prévention des Dérives Sectaires liées à l'Islam (CPDSI) et du Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (SG-CIPD) sont intervenus dans chacune des sessions.

En chiffres: 100 000 € dédiés aux actions de prévention de la radicalisation

La prévention de la délinquance

Les actions de lutte contre les atteintes aux biens et aux personnes mises en place en s'appuyant sur trois axes, la lutte contre les cambriolages, le renforcement de la visibilité des forces de l'ordre, l'action partenariale, ont permis d'améliorer les chiffres de la délinquance.

La lutte contre les cambriolages

- Une augmentation des inscrits aux dispositifs d'information alerte SMS des professionnels et du grand public.
- La signature de plus de **130 protocoles de participation citoyenne** avec les communes, 76 protocoles sont en cours d'élaboration. Le nombre de signalements, en augmentation, a permis d'éviter des cambriolages.
- L'opération tranquillité vacances permet de rassurer les vacanciers durant leurs congés : **près de 6 835 inscrits en 2015.**

Le renforcement de la visibilité des forces de l'ordre

- La création par la Gendarmerie d'une patrouille de Prévention, Proximité et Recherche du Renseignement (3P2R) à Vitry-le-François a permis une plus grande visibilité auprès de la population et des commerçants et a contribué à la réduction des atteintes aux violences physiques sur la voie publique. Ce dispositif est progressivement mis en place dans d'autres communes du département et ceci grâce à l'emploi massif de réservistes.
- La présence de la Police autour des zones étudiantes, en particulier dans la ZSP Croix-Rouge, a permis de sécuriser les étudiants touchés par les vols violents.

L'action partenariale

- Partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de Reims et Épernay, et Châlons-en-Champagne, en matière de conseils et prévention.
- Convention avec ERDF pour la lutte contre les vols de métaux
- Convention avec la Poste pour la lutte contre les atteintes aux biens et aux personnes, en particulier dans la branche Courrier/Colis.
- Partenariat avec le CIDFF et le Mars afin d'améliorer la détection et la prise en compte des victimes.

En chiffres: us des atteintes aux biens de 6,44 % : 1 306 faits de moins qu'en 2014

des vols avec violence de 11,7 %: 101 faits de moins des vols de véhicules de 14,2 %: 253 vols en moins



La sécurité routière

La Marne est un département de transit, avec de nombreux axes de liaison en ligne droite et des axes majeurs aux trafics élevés. Néanmoins, la majorité des accidents mortels se produit en zone rurale. Ceux-ci sont dus pour la plupart au déport à gauche, à la vitesse, l'alcool et les stupéfiants. C'est pourquoi il est essentiel que des actions de prévention soient mises en place au même titre que les actions de communication et de répression.

Des actions de prévention: Journées de sensibilisation à la sécurité routière dans les collèges, les lycées agricoles, le CFA-BTP, et aux seins des Campus Universitaires; sensibilisation des usagers de la route aux comportements à risques; exercice d'évacuation d'un bus scolaire auprès de 8000 élèves (maternelles, primaires et collèges) avec remise de gilets jaunes; dispositif « Chèque-Taxi » pour les sorties de discothèques à Reims.

Des actions de communication : Diffusion de spots sur la radio Champagne-FM : « La ceinture », « L'alcool et les comportements addictifs », « SAM le conducteur désigné », « Vies Blessées », « Equipement Moto », « Fatigue et somnolence ». Déploiement des campagnes relatives aux nouvelles mesures : interdiction du port d'oreillettes et nouveau taux d'alcoolémie pour les permis probatoires. Le pôle sécurité routière met aussi en œuvre des contrôles routiers renforcés avec distributions d'éthylotests.

Des actions de répression : Les contrôles routiers ont été intensifiés sur tous les axes du département afin d'assurer la sécurité des automobilistes et de cibler les infractions génératrices ou aggravantes d'accident, notamment lors des départs des vacances scolaires.



Zoom sur la première édition de l'opération « Journée de la Moto et du Scooter », qui s'est

déroulée le 30 mai au Capitole de Châlons-en-Champagne. Les 13 et 14 septembre 2014, trois motards décédaient sur les routes marnaises, le préfet a alors associé tous les acteurs de la sphère « deux-roues » pour lancer une nouvelle mobilisation en faveur de la sécurité des pilotes. Les travaux collaboratifs menés ont abouti à la création de cette journée spécifique aux deux-roues.

En chiffres: 41 tués

sur les routes du département. Un chiffre encore trop élevé malgré la baisse du nombre de tués en 2015 par rapport à 2014.



La sécurisation des essais de l'avion militaire A 400M

Pendant près d'un mois, le groupement de gendarmerie départementale de la Marne s'est mobilisé pour sécuriser les essais de l'A400M qui se sont déroulés à Ecury-sur-Coole. Retour sur ce dispositif.

Du 07 septembre au 02 octobre 2015, dans le cadre du processus de certification de l'avion de transport militaire AIRBUS A400M, une campagne d'essais sur piste dure en herbe s'est déroulée sur l'aérodrome d'Ecury-sur-Coole. Pour sécuriser la zone, le groupement de gendarmerie départementale de la Marne a mis en œuvre un dispositif opérationnel, en partenariat avec la direction générale de l'armement et Airbus.

Différents périmètres de contrôle de la zone ont été mis en place impliquant à la fois une ressource interne gendarmerie avec les effectifs de la compagnie de Châlons-en-Champagne, des réservistes, des gendarmes mobiles de l'escadron de Reims et une ressource externe faisant appel à l'armée et à la police nationale.

L'efficacité de ce dispositif a permis aux essais de se dérouler sans incident. Les seuls aléas ont été le fait d'une météo capricieuse qui a contraint à de fréquentes modifications du planning des vols et donc de l'engagement des unités sur la mission!



Les plans de prévention

Un PPRn inondation est en cours d'élaboration sur le secteur de Vitry-le-François. Ce PPRn couvre le territoire de 52 communes divisées en 4 secteurs.

Le 1^{er} secteur, correspondant aux 14 communes bordant la Saulx, a été approuvé le 6 novembre 2015.

Pour le 2ème secteur correspondant à 21 communes bordant la Marne, une information du public ainsi que la consultation des personnes publiques associées ont été réalisées en fin d'année 2015. Une enquête publique est prévue sur avril et mai 2016 pour une approbation envisagée fin 2016.

Pour le 3ème secteur correspondant à 8 communes bordant la Blaise la concertation a été lancée fin 2015. Les consultations officielles auront lieu au printemps 2016 pour une enquête publique à l'automne et une approbation en fin 2016.

Le 4ème secteur correspondant à 4 communes, nécessite des études supplémentaires d'aléas sur l'année 2016. Par ailleurs des études ont lieu sur 28 communes bordant la Marne à l'amont de Courthiezy dans l'objectif de prescription d'un PPRn inondation à l'été 2016.

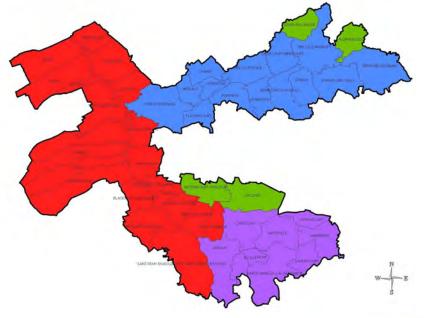
Le PPR cavités sur Châlons-en-Champagne a fait l'objet en 2015 de concertation avec le public et avec les personnes publiques associées.

Secteurs du PPRn inondation du secteur de Vitry-le-François

Secteur 1 : modélisation de la Marne Secteur 2 : modélisation de la Marne et de la Blaise courcicuitée

Secteur 3 : modélisation d'une partie de la Saux

et de la Chée Secteur 4 : communes nécessitant un complément d'étude hydraulique





Des contrôles accentués durant les temps forts de la consommation

En 2015 et de façon renforcée durant les opérations interministérielles de l'été et de fin d'année, les périodes de soldes et la Foire de Châlons-en-Champagne, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ont effectué des contrôles visant à :

- vérifier le respect des règles d'information du consommateur et la loyauté des transactions commerciales
- contrôler la qualité et la sécurité des services et des produits alimentaires ou non alimentaires, afin qu'ils ne portent pas atteinte à la santé et sécurité des consommateurs

Les inspections ont été ciblées plus particulièrement sur :

- la sécurité des aliments: restaurants, commerces alimentaires, métiers de bouche, moyens de transport des denrées périssables, marchés
- la sécurité des produits non alimentaires (ex : jouets de Noël, guirlandes électriques) et des services (ex : accrobranches, aires de jeux)
- l'information du consommateur (gîtes, hébergements insolites)
- les activités sportives et de loisirs : accueils collectifs de mineurs, établissements d'activités physiques et sportives, baignades, piscines
- la santé et la protection des animaux : animaleries, chenils, centres équestres

En chiffres:

- 560 inspections avec un taux de non conformités de 40 % environ
- une vingtaine d'agents relevant de trois ministères différents ont participé à ces opérations de contrôle, dont certaines associaient aussi d'autres services (Gendarmerie, Douanes, Direccte)



Eté 2015, Lac du Der, contrôle de capacité des surveillants de baignade

La santé publique vétérinaire : de la fourche à la fourchette

Maintien du bon état sanitaire des troupeaux marnais :

La surveillance des maladies animales réglementées est assurée par un réseau piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et composé :

- d'une centaine de vétérinaires disposant d'une habilitation,
- d'une organisation agricole à vocation sanitaire, le GDSI,
- des organismes en charge de la faune sauvage (Office national de la chasse et de la faune sauvage, la Fédération des chasseurs, ...).

En 2015, la veille zoosanitaire a porté principalement sur la tuberculose bovine et sur la prévention de l'influenza aviaire.

Garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale :

- dans 2 abattoirs agréés importants :
 - « Bigard » à Vitry-le-François : animaux de boucherie abattus sous le contrôle permanent de 10 inspecteurs.
 - «Les éleveurs de la Champagne » à Caurel sous le contrôle de 2 inspecteurs.
- les filières agro alimentaires, la distribution et le commerce de détail :
 - près de 420 contrôles réalisés dans les établissements industriels, entrepôts, distributeurs, ainsi que dans les grandes surfaces, restaurants, producteurs fermiers, cuisines de restauration collective, commerces de bouche.
 - 323 prélèvements d'aliments pour analyses dans le cadre des Plans nationaux de Surveillance et de Contrôle des denrées.

En chiffres : 68 000 bovins, 180 000 porcs, 20 000 petits ruminants, production de 18 000 tonnes de viande de boucherie, plus de 8 millions de volailles abattues.

En raison du bon état sanitaire des cheptels du département et des contrôles effectués dans la filière alimentaire, la DDCSPP a délivré **1309 certificats sanitaires** en **2015 pour l'exportation et pour les échanges intra communautaires d'animaux vivants (1081), d'aliments pour animaux (80) et de denrées alimentaires d'origine animale (148).**



4 - La réglementation

L'immigration et l'intégration

L'admission au séjour

La préfecture et la sous-préfecture de Reims ont accueilli à leurs guichets près de 40 000 ressortissants étrangers. La Marne compte un peu plus de 20 000 étrangers titulaires d'un titre de séjour en cours de validité.

En 2015, les services préfectoraux (Châlons-en-Champagne et Reims) ont délivré 7109 titres de séjour (en augmentation de 14,6 % par rapport à 2014).

La lutte contre la fraude documentaire demeure un objectif prioritaire des services des étrangers de Reims et Châlons. A l'issue de l'année 2015, il est constaté une forte augmentation de la détection des documents frauduleux. Ainsi les 108 documents frauduleux détectés l'an dernier enregistrent une augmentation de 48 % par rapport à la totalité de l'année 2014 qui a recensé 73 fraudes.

Enfin, une réflexion sur la réorganisation de la mission séjour, supposant une nouvelle répartition des compétences entre les sites rémois et châlonnais, s'est concrétisée en juin 2015 par la création d'une section séjour placée sous l'autorité hiérarchique unique du chef du service Immigration et Intégration. La partition des compétences entre les 2 sites a été organisée pour harmoniser les pratiques, supprimer les dossiers partagés et favoriser l'instruction intégrale par site en réduisant le déplacement des usagers rémois entre les 2 sites.

La sous-préfecture de Reims traite uniquement les titres pour les personnes résidentes à Reims, soit 3157 titres délivrés en 2015 : titres pour les européens, étudiants, regroupement familial, renouvellement des cartes et duplicata. Le reste des titres est géré par la préfecture : **3952 titres délivrés en 2015.**

Zoom sur l'éloignement

428 mesures d'éloignement ont été édictées en 2015, parmi lesquelles 108 éloignements effectifs ont été réalisés dont 72 % par retours volontaires.



L'immigration et l'intégration

L'asile

L'année 2015 a été marquée par une nette augmentation de la demande d'asile : + 27,02 % par rapport à 2014. 740 demandes d'asiles ont été déposées pour les quatre départements ce qui représente 949 personnes (membres de la famille du demandeur inclus).

Les demandeurs d'asiles en provenance du Kosovo ont été particulièrement nombreux : 128 personnes ce qui représente 17 % du nombre de demandeurs reçus au cours de l'année 2015. Quelques autres nationalités sont particulièrement représentées : l'Albanie (8 %), la Russie (8 %), la Syrie (6 %), le Congo (6 %), le Nigéria (5 %).



L'année 2015 en application de la réforme de l'asile, a abouti à l'ouverture à la préfecture d'un guichet unique qui a nécessité des travaux de restructuration du hall d'accueil. Ce guichet est destiné aux demandeurs d'asile avec l'accueil de 2 agents de l'OFII qui évaluent la vulnérabilité des demandeurs d'asile, les orientent vers un hébergement et mettent en place l'allocation de demandeur d'asile (ADA).

Le département a également accueilli des demandeurs d'asile issus du Calaisis (40 personnes) pour lesquels un accueil dédié a été organisé ainsi que des réfugiés (35 personnes) dans le cadre de l'engagement de la France sur l'opération 24 000 réfugiés.

Zoom sur le contentieux

L'activité contentieuse a quadruplé depuis 2011 et s'est stabilisée en 2015. Elle a ainsi concerné le traitement de **633 dossiers** (443 en première instance et 95 en appel). Il est à noter que la commission d'expulsion s'est réunie en juin 2015 et a conduit à l'expulsion d'un ressortissant marocain.

La circulation et les armes

Les titres de circulation

Le nombre d'immatriculations dans le département de la Marne a connu une augmentation de + 4,86 % par rapport à 2014, pour atteindre le chiffre de 93221. Cet accroissement affecte différemment les véhicules neufs (25 358 en 2015, 22.805 en 2014), soit 11,15 %) et les véhicules d'occasion (67863 en 2015 66082 en 2014) soit 2,69 %. La part des services préfectoraux dans le total des immatriculations départementales est passée de 53,5 % en 2014 à 48 % en 2015 - la préfecture assurant 65 % des immatriculations départementales.

22 883 permis de conduire ont été délivrés dont 52 % par la préfecture.

2141 rétentions du permis de conduire ont été prononcées en 2015, contre 1950 en 2014.

- alcoolémie 56,06 % (61 % en 2014)
- excès de vitesse 37,36 % (36,50 % en 2014)
- prise de stupéfiants 6,58 % (2,35 % en 2014)

7 immobilisations de véhicules ont été prononcées.

Récupération de points : Les 175 stages de récupération de points ont accueilli 2698 stagiaires, ce qui conforte la baisse amorcée en 2014 (187 stages pour 2865 stagiaires)

Commissions médicales : 6946 dossiers ont été examinés par les commissions médicales en 2015, soit une augmentation de 11,57 %, par rapport à 2014, année au cours de laquelle 6 002 dossiers ont été examinés. Cette fonction est répartie entre la préfecture (57,67 %) et la sous-préfecture de Reims (42,33 %).

Les armes

Sur l'ensemble du département, 1289 autorisations (+ 9,42 %) de détentions d'armes de catégorie B (armes de guerre des tireurs sportifs) ont été prises, 2108 récépissés (- 6,31 %) de déclaration d'armes de catégories C et D (chasseurs principalement) ont été délivrés et 63 cartes européennes éditées. Parallèlement, 4 refus d'autorisation (9 en 2014) et 32 refus de récépissés de déclaration (12 en 2014) sont intervenus. 10 saisies administratives d'armes (+ 100 %) ont été prononcées.

Enfin, une opération de contrôle ciblée et concertée entre la préfecture, la gendarmerie et la DDCSPP a eu lieu au cours de l'été dans un club de tir. Plusieurs infractions y ont été relevées.

La réforme du permis de conduire

Le Ministre de l'Intérieur a présenté le 13 juin 2014 la réforme du permis de conduire. Cette réforme vise à une réduction du délai de passage du permis afin de le ramener d'ici 2017 à 45 jours. Elle est engagée en faveur de la jeunesse pour qui le permis de conduire est souvent un préalable à l'accès à l'emploi. En France, le coût moyen du permis s'élève à 1 500 € avec un taux de réussite de 60 %.

3400 places d'examens supplémentaires ont été générées en 2015 dans la Marne :

- 1000 places sont issues de la diminution de la durée de l'épreuve pratique du permis de conduire de la catégorie B qui permet le passage d'un candidat de plus par jour par inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR);
- 900 places ont été libérées grâce à la coopération inter-service qui a permis de confier l'organisation de l'épreuve théorique général (code) à 2 agents publics en lieu et place des IPCSR, positionnés en priorité sur les épreuves pratiques du permis B;
- 1500 places ont été créées par la mobilisation volontaire des IPCSR, principalement le samedi, pour la réalisation d'examens supplémentaires.

Le délai d'attente dans la Marne s'élève à 68 jours en 2015 (contre 73 jours en 2014) et le taux de réussite est de 64~% .

Cette réforme favorise la conduite accompagnée en autorisant le démarrage de l'apprentissage dès 15 ans, et en permettant la présentation à l'examen des bénéficiaires dès 17 ans et demi. Le dispositif du permis à 1€ par jour sera étendu même en cas d'échec à l'examen et un prêt complémentaire de 300 euros pourra s'ajouter au montant maximal actuel de 1200 euros.



En chiffres:

- 5 jours d'attente

pour passer son permis dans la Marne entre 2014 et 2015



L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

2015 était l'échéance prévue par la loi pour rendre accessibles les établissements recevant du public. L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) va permettre à tous les gestionnaires et propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité et d'ouvrir ses locaux à tous.

Ce dispositif permet en effet à tout gestionnaire / propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 9 ans dans des cas spécifiques notamment pour les propriétaires d'un patrimoine important et complexe), et devait être déposé avant octobre 2015.

Dans la Marne, sur 6320 ERP déclarés à ce jour, 1400 ont fait l'objet d'un dépôt d'attestation de conformité, et 700 Ad'AP ont été reçus pour instruction par les services de l'État (hors communes de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Vitry-le-François qui instruisent elles-mêmes).

Les propriétaires et exploitants en retard sont encouragés à déposer leurs dossiers, en justifiant le retard. « J'invite d'autant plus les retardataires à finaliser leurs Ad'AP d'autant plus que la publication du « décret sanction » approche, explique Marie Prost-Coletta, déléquée ministérielle.



Par ailleurs, la mise en accessibilité du patrimoine de l'État à l'échelle de la région Champagne-Ardenne (93 bâtiments, 4,2 millions d'euros sur 9 ans) a fait l'objet d'un Ad'AP établi par les services de l'État (SGAT, DREAL, DDT des 4 départements) et validé en sous commission départementale d'accessibilité de la Marne le 10 décembre 2015 après des échanges constructifs au cours de deux réunions informelles avec les membres de cette commission.

#accessibleatous



En savoir plus:





5 - L'économie



Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) du territoire châlonnais

Le ministère de la Défense a annoncé le 14 octobre 2014 la dissolution du 1er Régiment d'artillerie de marine (RAMa), de l'état-major de la 1ère Brigade mécanisée (BM) et de sa compagnie de commandement et des transmissions, tous implantés à Châlons-en-Champagne, entraînant la suppression de 1003 emplois civils et militaires, ce qui porte à 2687 le nombre d'emplois civils et militaires supprimés dans la Marne depuis 2008.

Pour accompagner cette restructuration, la ville de Châlons-en-Champagne et son agglomération bénéficient d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), signé le 28 août 2015 par le Premier Ministre. Par ailleurs, un second contrat d'accompagnement à la redynamisation de Châlons-en-Champagne est associé au CRSD. Elaboré conjointement et en cohérence, il permet de préciser les conditions de mobilisation de crédits interministériels de l'Etat (19M€) complémentaires aux crédits du CRSD (11M€). Ces deux contrats portent sur un montant estimé de dépenses et travaux de 131 millions d'€.

Le comité de pilotage du CRSD s'est réuni 4 fois en 2015 depuis la signature (et 5 fois entre janvier et mai 2016). Ces comités ont notamment permis d'accompagner la reconversion de l'ancien Mess des Officiers avec 1 million d'€ d'aides, le développement de la société TI Automotive dans son projet de développement industriel pour 345 000 € d'aides ou l'IUT de Châlons-en-Champagne pour le renouvellement du matériel utilisé dans le cadre de la licence professionnelle « machinisme agricole » pour 175 000 € d'aides.

Enfin, dans le même temps, 279 entreprises commerciales et artisanales de la ville de Châlons-en-Champagne ont bénéficié de 580 000 € d'exonérations fiscales liées au classement en zone de restructuration de défense

(ZRD).



CITÉS







Les 11 partenaires du CRSD :















Le dispositif de revitalisation

La loi du 17 janvier 2002 a instauré une obligation de revitalisation des territoires pour les sociétés de plus de 1 000 salariés qui mettent en œuvre un Plan de Sauvegarde de l'Emploi conduisant à des licenciements collectifs qui par leur ampleur, affectent l'équilibre du ou des bassins d'emploi concernés.

Cette obligation se traduit par la signature d'une convention entre l'État et l'entreprise concernée, qui devra s'acquitter d'une contribution financière, destinée à alimenter le fonds de revitalisation.

L'obligation de revitalisation permet ainsi d'accompagner les territoires affectés par des mutations économiques à travers un ensemble d'actions destinées à promouvoir l'émergence de nouvelles activités et la création de nouveaux emplois en remplacement de ceux supprimés par des licenciements collectifs.

Dans la Marne, plusieurs types de mesures à destination des entreprises des bassins d'emploi concernés ont été mis en œuvre : l'accompagnement à la création d'emploi, l'attribution de prêts à taux zéro, le soutien à la création et la reprise d'entreprise via une plate-forme d'initiative locale et le soutien à l'insertion par l'activité économique.

Depuis 2005, 3 fonds de revitalisation ont été créés dans la Marne, Reims, Epernay, Châlons et un 4^{ème} fonds va être créé prochainement sur le bassin de Vitry. Ces fonds locaux fonctionnent à travers 2 instances : un comité de pilotage chargé de suivre l'état d'avancement des conventions signées avec les entreprises dans le périmètre du bassin d'emploi et un comité d'agrément dont le rôle est d'examiner les demandes de financement et de décider de l'attribution des aides et de leur quantum.

Depuis la conclusion des 1ères conventions de revitalisation, en 2005, ce sont 18 conventions qui ont été signées pour près de 4,3M€, qui ont contribué, à ce jour, à la recréation de 1 353 emplois dans le département de la Marne.

En chiffres: En 2015, 15 dossiers ont été validés dans le département correspondant à 262 créations d'emplois, soit 530 000 € d'aides attribuées, répartis comme suit :

Bassin de Reims, 226 créations d'emplois, soit 458 000€ attribués. Bassin de Châlons, 19 créations d'emplois, soit 38 000€ attribués. Bassin d'Epernay, 17 créations d'emplois, soit 34 000€ attribués.

5 nouvelles conventions ont été signées en 2015 pour près de 500 000 € versés



A la pointe d'une expérimentation en faveur des activités économiques

Inscrit dans le cadre d'un dispositif visant à simplifier et sécuriser la vie des entreprises, l'autorisation unique pour les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement est expérimentée dans la Marne depuis mi-2014. Cette expérimentation a connu un fort développement en 2015.

Le dispositif expérimenté permet la fusion en une seule et même procédure de plusieurs décisions qui peuvent être nécessaires pour la réalisation de ces projets : autorisation ICPE, permis de construire, autorisation de défrichement, dérogation « espèces protégées » et autorisation au titre du code de l'énergie.

L'enjeu majeur de ces nouvelles dispositions est d'apporter au porteur de projet une meilleure qualité de service en terme de cohérence de la position de l'État, de lisibilité, de sécurité juridique, de prévisibilité, d'accompagnement et tout particulièrement de maîtrise des délais.

32 dossiers ont été déposés en 2015 et 9 autorisations ont été délivrées, les deux premières d'entre-elles étant également les premières au plan national.

Le délai moyen d'instruction des dossiers est de 300 jours, conformément aux objectifs prévus de maîtrise des temps d'instruction (moins de 10 mois).

Cette procédure a également permis de rejeter en quelques mois, 3 demandes qui étaient vouées à l'échec, évitant ainsi de mobiliser les collectivités locales sur une consultation devenue vaine.



En savoir plus à propos du Choc de simplification :

www.simplification.modernisation.gouv.fr



Le dispositif de la rupture conventionnelle

Depuis son lancement en 2008 par la loi du 25 juin portant modernisation du marché du travail, la rupture conventionnelle connait une montée en charge incontestable.

Il s'agit d'un mode de rupture spécifique, alternatif à la démission et au licenciement, qui ne peut pas être imposé unilatéralement par l'une ou l'autre des parties. Elle est ouverte à tous les salariés titulaires d'un CDI. L'employeur et le salarié peuvent, d'un commun accord, convenir des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie.

La rupture est toutefois soumise à une procédure spécifique et sa validité est subordonnée à son homologation par la DIRECCTE à qui est envoyé un formulaire type de demande d'homologation.

La DIRECCTE est chargée de vérifier, à partir des éléments du formulaire, que les parties se sont entretenues préalablement, qu'un délai de rétractation de 15 jours avant tout envoi à l'Administration a bien été respecté et que le montant de l'indemnité de rupture est conforme au minimum légal ou conventionnel.

Le Ministère du Travail, afin de faciliter la saisie du formulaire ainsi que le traitement des demandes par nos services, a instauré un service en ligne de demande d'homologation qui est une assistance et un contrôle sur saisie pour éviter les dossiers incomplets et garantir un traitement dans les délais.

En chiffres : 2888 demandes traitées - 2636 homologuées - 209 refusées et 28 dossiers de salariés protégés traités sur l'année 2015 réalisés.

Plus d'informations sur : https://www.telerc.travail.gouv.fr

Le service de saisie d'une demande d'homologation de Rupture Conventionnelle





6 - L'emploi

Les contrats uniques d'insertion

En 2015, la mobilisation pour l'emploi s'est traduite par la montée en charge des emplois d'avenir et un recours important aux contrats aidés, qui constituent une première étape vers l'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les emplois d'avenir (EAv)

Le travail de collaboration et de partenariat construit avec le réseau des 5 missions locales, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi ont permis de s'approcher de l'objectif (1095 EAv) avec la conclusion de 1048 emplois d'avenir, soit 96 % de l'enveloppe marnaise, majoritairement recrutés dans le secteur non marchand. 21% des jeunes concernés sont issus des quartiers prioritaires de la ville. La mobilisation financière de l'aide de l'Etat porte sur un montant total de 9 607 000 € en crédits de paiement.



POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Les Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE)

Parallèlement aux emplois d'avenir, les autres dispositifs d'aide à l'emploi visant le retour à l'emploi des personnes en voie d'exclusion professionnelle (seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers politiques de la ville ou des zones de revitalisation rurale...) ont été fortement mobilisés avec la signature de 1928 CAE et 764 CIE, permettant d'atteindre globalement l'enveloppe allouée à la Marne pour les CAE (1952) et de la dépasser largement pour les CIE (601).

L'aide globale de l'Etat pour la rémunération des bénéficiaires de ces contrats aidés, représente un effort financier de 11 761 560 €

En chiffres : le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans

a diminué de 2,8 % en 2015 par rapport à 2014.



7 - L'agriculture

La Politique Agricole Commune : campagne 2015 - 2016

La PAC représente une aide annuelle de l'ordre de 200 millions d'euros pour l'agriculture marnaise. L'aide découplée (Droit à Paiement de Base) représente plus de 94 % de ce montant. La Marne est un département dont la valeur moyenne des droits à paiement est parmi les plus élevées (435 €/ha), mais la réforme de la PAC à compter de 2015, va faire baisser progressivement le montant versé au département de l'ordre de 30 % à l'horizon 2019 (9 % dès 2015).

Les premiers bilans chiffrés de la campagne de dépôt 2015 sont de :

- environ 4500 dossiers Surface, dont 97 % télédéclarés (contre 92 % en 2014).
- environ 450 dossiers d'Aides bovines, dont 98 % télédéclarés
- accueil de 900 exploitants en DDT pour la télédéclaration

Compte tenu de la refonte du registre parcellaire graphique, une avance a été versée début décembre aux exploitants qui en ont fait la demande (93 % des dossiers), permettant de solder la quasi-totalité des aides aux exploitants concernés.

La période de déclaration PAC 2016 débutera en avril. Elle sera « 0 papier ».



Télépac mobile est une application développée par le ministère de l'agriculture et l'ASP. Mise en service en novembre 2015, elle permet de suivre en temps réel ses paiements et courriers PAC, partout et à tout moment. L'application propose les fonctionnalités suivantes :

- une alerte dès la mise en ligne d'un nouveau courrier ou relevé de paiement
- le téléchargement des courriers envoyés par la DDT depuis la campagne 2009
- l'accès aux relevés de paiement

En chiffres: 4 500 dossiers pour 200 millions d'euros d'aide en 2015



Le plan de soutien à l'élevage et indemnisation sécheresse

Le Gouvernement a adopté un plan de soutien à l'élevage français le 22 juillet 2015, complété le 3 septembre. Ce plan mobilise des moyens importants (plus de 700 millions d'€ sur 3 ans, dont 150 millions d'€ d'allègement de charges sociales (MSA) et bancaires (Fonds d'allègement des charges - FAC), auxquels se sont ajoutés près de 63 millions d'€ de crédits européens.

Dans le département, le plan de soutien à l'élevage a permis de venir en aide à 137 éleveurs en difficulté (sur 215 dossiers reçus) au titre du FAC. Ont été retenus les éleveurs spécialisés à plus de 30 % avec un revenu inférieur à 1 SMIC. L'enveloppe de 197 000 € n'a toutefois pas permis d'attribuer des montants d'aides très significatifs. Les établissements bancaires n'ont pas encore fait remonter de dossiers « année blanche », malgré l'attente importante de la profession. La MSA a mobilisé une enveloppe de 191 500 € pour des reports de cotisations sociales. Plus de 450 demandes de remise gracieuse sur la TFNB ont été traitées.

Par ailleurs, 23 dossiers « élevage » ont été financés en 2015 dans le cadre des aides à la modernisation, pour un montant d'aide publique de 1,6 millions d'€ (dont 510 k€ de crédits État).

Le département a également été reconnu en calamité sécheresse sur les prairies en décembre 2015. Une enveloppe de 282 k€ a été débloquée. Seuls les éleveurs les plus spécialisés pourront être éligibles. Une réunion avec les OPA est prévue en février pour définir les modalités de dépôt des dossiers dans le département.

MOBILISATION POUR L'ÉLEVAGE FRANÇAIS

GÉRER L'URGENCE ET PRÉPARER L'AVENIR

En chiffres : sur 4 500 exploitations agricoles dans la Marne : **350 élevages de bovins viande, 150 de bovins lait, 90 de volailles et 50 de porcs**



8 - L'environnement



La Transition énergétique

En matière d'habitat, la Direction Départementale des Territoires (DDT) pilote au niveau départemental le dispositif, et le réseau d'acteurs, du plan de la rénovation énergétique de l'habitat (PRE-H). Elle accompagne également les collectivités qui se lancent dans des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). En 2015 et 2016, 7 territoires bénéficiaient de cet accompagnement au sein : du pays vitryat ; du nord-ouest du pays d'Épernay ; du pays de Châlons-en-Champagne ; de la Communauté d'Agglomération Reims Métropole.

La DDT assure annuellement la mise à jour de l'observatoire des Energies Renouvelables dans le département : la Marne a produit 2100 GWh d'énergie d'origine renouvelable, atteignant presque la moitié de l'objectif fixé de production en 2020. La filière la plus développée pour le département est la filière éolienne. 333 éoliennes étaient ainsi construites ou en construction en septembre 2015, 125 avaient reçu l'autorisation et 67 étaient en construction. Sur ce sujet, la DDT a expérimenté en 2014 la mise en œuvre de l'autorisation unique avant sa généralisation. La DDT anime également, sous la présidence du Préfet, le pôle départemental des énergies renouvelables, instance d'information des acteurs sur la thématique, et de consultation sur les projets de développement d'EnR qui lui sont soumis.

La DDT a également pu accompagner, depuis septembre 2014, la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt qui a vu le dépôt de 6 candidatures marnaises, puis le conventionnement pour une subvention de 500 k€ avec la CC Vitry, Champagne et Der (juin 2015), la CA de Châlons-en-Champagne (décembre 2015) et le groupement de communes d'Épernay − pays d'Épernay − Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (décembre 2015). La DDT accompagne aussi les collectivités porteuses de projets d'écoquartiers.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CRØISSANCE VERTE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 18 août 2015. Elle prépare les Français à un changement profond dans leurs habitudes de consommation d'énergie, à travers l'habitat, les transports, l'économie circulaire, la sûreté nucléaire, les énergies renouvelables et s'inscrit dans le cadre plus large de la COP21.

L'appel à projets Territoires à énergie positive pour la Croissance Verte

Afin de répondre à la volonté de développer des territoires à énergie positive et sans attendre le vote définitif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a lancé le 4 septembre 2014 l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte», qui visait à « mobiliser 200 territoires à énergie positive » et « encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans».

En Champagne-Ardenne 15 candidatures ont été reçues et classées en 3 catégories (à la demande du ministère) : les projets de territoire les plus matures (TEPCV), les projets de territoire pour lesquels des compléments sont nécessaires (TEP en devenir) et les projets mono-action.

Dans le département de la Marne, 1 territoire était lauréat de l'appel à projets TEPCV (communauté de communes de Vitry Champagne et Der), 3 étaient TEP en devenir (communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, groupement Pays d'Epernay / ville d'Epernay et Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. En raison de la superposition d'une partie de leurs territoires, le groupement Pays d'Epernay/ville d'Epernay et le PNR de la Montagne de Reims se sont regroupés en cours de procédure pour proposer un seul dossier commun) et 1 proposait un projet mono-action (Reims Métropole).



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La ministre a signé les conventions de la communauté de communes de Vitry Champagne et Der le 16/06/15 et le 8/12/15.

Le préfet de région a signé les conventions du groupement marnais le 22/12/15 et celles de Cités en Champagne le 28/12/15



L'activité de l'autorité environnementale



En chiffres:

66 avis et décisions rendus

dans la Marne par l'Autorité environnementale En application de la directive européenne sur l'évaluation environnementale des projets, tous les projets soumis à étude d'impact font l'objet d'un avis d'une « autorité environnementale » désignée par la réglementation. Cet avis est transmis au pétitionnaire et joint au dossier d'enquête publique ou à toute autre procédure de consultation du public prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'avis porte sur la qualité de l'étude d'impact produite par le pétitionnaire, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.

La DREAL a accompagné en amont un certain nombre de projets afin de faciliter leur prise en compte de l'environnement, notamment auprès des collectivités territoriales pour l'élaboration de PLU ou de cartes communales et également auprès de porteurs de projets.

Pour l'année 2015, on compte pour le département de la Marne :

- 40 avis rendus par l'autorité environnementale dont 22 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 9 plans et programmes (plans locaux d'urbanisme, cartes communales, CPER 2015-2020, CPIER Plan Seine, schéma régional de cohérence écologique), 9 autres projets
- 22 décisions prises dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
- 4 certificats de projets rendus dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation en Champagne-Ardenne sur la simplification administrative des ICPE



La préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau



Zones concernées par des restrictions des usages de l'eau entre le 7 août et le 31 octobre 2015

Zone 2 : Prélèvement dans la bande de 100 m de part et d'autre des berges du cours d'eau

Zone 3 : Prélèvement dans un aquifère suivi

Zone 4 : Prélèvement en dehors de la bande des 100 m de part et d'autre des berges du cours d'eau

Du fait d'un fort déficit pluviométrique depuis le printemps, l'année 2015 a été marquée par une sécheresse sévère. En effet, la sécheresse touche les nappes souterraines comme les cours d'eau, qui ont connu des assecs.

Dans ces conditions, le rôle des services de l'État dans la surveillance et la préservation des ressources en eau est encore plus important. A ce titre, deux arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau ont été signés le 22 juillet et le 7 août 2015 concernant la nappe de la craie de Champagne Nord et tous les cours d'eau sauf les corridors Marne, Aube et Seine, dont les débits ont été soutenus par les grands lacs.

Par ailleurs, la sécheresse fragilisant l'état des populations piscicoles, la pêche de toutes espèces a été interdite sur la quasi-totalité des cours d'eau de première catégorie piscicole.

Cette situation a justifié une vigilance particulière lors des contrôles réalisés par les services de la MISEN (Mission

InterServices de l'Eau et de la Nature).

La MISEN est une instance animée par la DDT qui réunit les services et établissements de l'État contribuant à la mise en œuvre des politiques environnementales sur le département. Ces services mettent en œuvre un plan de contrôle coordonné, dont la journée de contrôle interservices organisée chaque année est une illustration : échanges de pratiques, coordination pour une action pertinente et efficace, liens avec les Parquets pour une coordination entre procédures administratives et procédures pénales...

au périmètre du SCOT.

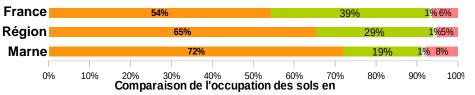
L'Etat dans la Marne

Le foncier

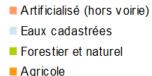
La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) a vu en 2015 ses compétences renforcées pour devenir la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). La DDT, qui assure le secrétariat de la commission, a accompagné ce changement à travers la mise à disposition d'outils et d'analyses permettant d'apporter des éléments d'aide à la décision auprès des différents membres de la commission.

La DDT s'est impliquée en 2015 dans l'élaboration de documents d'urbanisme supra-communaux comme le SCOT de Reims, le SCOT d'Epernay ou le PLH de Châlons-en-Champagne. Elle a ainsi pu porter auprès des collectivités ses analyses en termes de consommation et de ressources foncières afin d'assurer leur prise en compte comme enjeu fondamental. Ses différents domaines de compétences lui ont permis de faire le lien entre les problématiques foncières et les problématiques de déplacements, d'habitat, et au-delà, de développement équilibré du territoire.

La DDT a également engagé un important travail dans le domaine des Zones d'Activités Économiques (ZAE) sur le secteur de Reims Métropole. Elle a produit une analyse de l'implantation des zones d'activité à l'échelle du SCOT de Reims permettant d'alimenter les débats avec la collectivité sur la stratégie foncière économique. De plus, elle a engagé un travail partenarial avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Reims, la CCI et Reims Métropole. Celui-ci a abouti à un atlas détaillé de la quarantaine de zones d'activité que compte le territoire de Reims Métropole ; il a permis d'objectiver le point de vue des différents acteurs sur la consommation foncière, les enjeux de préservation du foncier et d'aménagement durable. Ce travail se poursuit pour s'étendre



Champagne Ardenne, dans la Marne et en France en ha (2011) Source : Observatoire du Foncier de la Marne, (DDT 51)





Le plan de protection de l'atmosphère de Reims

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air effectué par ATMO Champagne-Ardenne, des dépassements des normes de la qualité de l'air ont été constatés à Reims au niveau de certaines stations de mesures, et plus précisément rue de Venise, respectivement depuis 2010 pour le NO₂ et 2011 pour les PM10.

Conformément à l'article L.222-4 du code de l'environnement, un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) doit être réalisé pour les zones où les normes de la qualité de l'air mentionnées à l'article L221-1 sont dépassées.

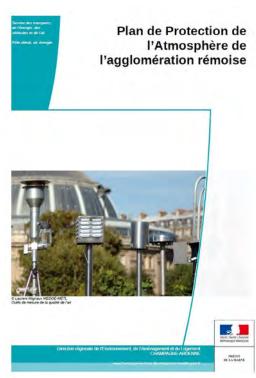
Ce PPA a pour objet de définir au travers d'un plan d'actions concret des mesures préventives et correctives à mettre en œuvre pour atteindre des concentrations de polluants dans l'air ambiant respectant les valeurs réglementaires. Par ailleurs, le non-respect de ces valeurs réglementaires expose la France à une amende de la Cour de justice de l'Union européenne de l'ordre de plusieurs millions d'euros.

Pour répondre à cette obligation, le préfet de la Marne a prescrit **l'élaboration d'un PPA par arrêté préfectoral du 22** octobre 2012.

Ce projet de PPA a été soumis à la consultation des collectivités concernées ainsi qu'aux structures portant au moins une action du PPA du 28 octobre 2014 au 28 janvier 2015. Elle a abouti à 7 avis favorables, 8 avis favorables mais réservés sur la mise en œuvre et 3 autres avis ne comportant que des remarques.

Puis, une enquête publique a été menée du 18 mai 2015 au 19 juin 2015. Cinq avis ont été reçus dont aucun n'est défavorable.

Dans ces conditions, le projet de PPA a été approuvé par arrêté du préfet de la Marne du 4 novembre 2015.



Le PPA de Reims comporte **23 actions** concernant : transport et urbanisme, agriculture et chauffage résidentiel/ tertiaire, industrie et artisanat, volet transversal.



9 - La cohésion sociale



Le renouvellement urbain

Le programme ANRU 1

Les 4 projets de renouvellement (Reims, Chalons, Epernay et Vitry-le-François) engagés sur 7 quartiers marnais sont désormais bien avancés et la transformation des quartiers se fait de plus en plus visible. La totalité des subventions programmées dans les conventions PNRU a été engagée avant le 31/12/2015 et devra être payée avant le 31/12/2018. Le montant global des subventions pour la Marne s'élève à 156 389 335 €.



Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

3 quartiers marnais sont retenus pour bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain : le Hamois à Vitry-le-François, Croix-Rouge et Orgeval à Reims. Et 3 quartiers supplémentaires sont retenus au titre de ce même programme au niveau régional : le Verbeau à Châlons-en-Champagne, Europe et Chatillons à Reims. Les protocoles de préfiguration ont été rédigés durant l'année 2015. Celui de Châlons a été signé le 7 décembre 2015. Ceux de Vitry et Reims ont été présentés en réunion technique partenariale de l'ANRU le 26 novembre 2015.

Ces projets seront élaborés en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, bailleurs et services de l'Etat) et les habitants des quartiers au cours des prochaines années. Ils devront être cohérents avec les dispositions adoptées par les contrats de ville signés en 2015, comprenant, en plus des thématiques tranquillité publique et sécurité, les volets « cohésion sociale », « cadre de vie et renouvellement urbain » et « emploi et développement économique ». Les retours d'expérience de l'ANRU1 seront intégrés dans les futures réflexions.



Le Service Civique et la vie associative

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans pour un engagement d'une durée moyenne de 8 mois. L'indemnité est fixée à 573 €.

« Le service civique doit véritablement devenir « universel »... Cela implique de mettre tous les acteurs du service civique, toutes les collectivités, tous les ministères en capacité de proposer 150 000 à 160 000 missions d'intérêt général dans un délai particulièrement court » François Hollande, Président de la république / Conférence de presse du 5 février 2015

Le rôle de la DDSCPP:

- Garantir la qualité des missions pour réaliser une expérience d'engagement,
- Accompagner l'augmentation du nombre de missions à pourvoir et garantir l'universalité du dispositif,
- Assurer l'animation et la promotion (rencontre entre jeunes, formation des tuteurs, campagne d'information...)

En chiffres: 365 volontaires en Service Civique dans la Marne en 2015







Zoom sur : La vie associative

En 2015, la DDCSPP de la Marne a engagé des chantiers dont :

- l'installation d'une mission d'accueil et d'information des associations (MAIA). Il s'agit d'une coordination d'acteurs (services de l'Etat, associations, structures d'accompagnement) dont l'objectif est coordonner les actions au service des associations
- la labellisation du nouveau centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) de la ligue de l'enseignement 51 et renouvellement des conventions des CRIB portées par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et Profession Sport Loisir (PSL) 51

Le Plan « Citoyens du Sport »

Le sport, au même niveau que la culture, a été défini comme un des outils majeurs d'intégration, un outil éducatif et de mixité sociale, porteur des valeurs de la citoyenneté. C'est pour mobiliser l'ensemble du monde sportif que le Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté a décidé la mise en place d'un plan national « Citoyens du Sport », qui consiste à :

- Créer des emplois d'éducateurs sportifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de proposer des activités encadrées, de qualité et adaptées à ce public : 2 emplois « Citoyens du Sport » ont été créés dans ce cadre dans la Marne, un à Reims, dans un club de basket féminin, et un à Châlons, dans un club de lutte.
- Développer l'opération « J'apprends à nager », en proposant des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans, issus des territoires carencés (zones rurales et quartiers prioritaires) : Actuellement, des stages sont proposés aux enfants des écoles primaires de l'Argonne et plusieurs projets sont en cours de développement à Epernay, Sézanne, Vitry-le-François...
- Accompagner vers une formation puis un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, des jeunes de 16 à 25 ans, résidant dans un quartier prioritaire ou une zone rurale, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle : 6 jeunes marnais ont intégré le dispositif « SESAME » en 2015.

Le plan « Citoyens du Sport » sera renforcé en 2016, par l'attribution de moyens supplémentaires et une focalisation particulière sur la pratique sportive féminine au sein des guartiers prioritaires.

En chiffres: 31 901 € consacrés au plan « Citoyens du sport » dans le département



Le plan national "Citoyens du Sport" a été décliné localement, pour garantir au sport un rôle fort et concret dans l'éducation à la citoyenneté, mais aussi dans l'emploi et l'accès à la qualification.



Les accueils collectifs de mineurs

Aux termes de l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF), « la protection des mineurs, dès leur inscription dans un établissement scolaire en application de l'article L.113-1 du code de l'éducation, qui bénéficient hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif entrant dans une des catégories fixées par décret en Conseil d'Etat, est confiée au représentant de l'Etat dans le département ».

Il appartient aux organisateurs des accueils collectifs de mineurs (ACM) de proposer un cadre garantissant leur sécurité physique et morale en s'assurant notamment de la qualité éducative des activités proposées ainsi que du respect des dispositions réglementaires relatives à la qualification et à l'effectif de l'encadrement, à l'hygiène, la sécurité et à l'obligation d'assurance.

La DDCSPP de la marne mobilise son service de manière à assurer cette mission de protection qui revêt un caractère prioritaire, notamment pendant les périodes de vacances scolaires au cours desquelles le nombre d'enfants accueillis est particulièrement élevé.

La mission de protection des mineurs qui lui est confiée s'exerce principalement par un contrôle a priori dans le cadre de la procédure de déclaration des accueils collectifs de mineurs (ACM), des contrôles et des évaluations sur place , l'exercice de pouvoirs de police administrative et de police judiciaire, l'information, le conseil, l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de formation des organisateurs et des équipes pédagogiques tout au long de l'année.

En chiffres : en 2015, dans le département, ce sont 473 organisateurs, 750 locaux déclarés à ce jour, 1577 séjours, 7460 animateurs, 373 diplômes bafa délivrés, plus de 1300 candidats en formation et plus de 66000 enfants inscrits.

8 réunions d'information pour 160 participants (collectivités locales et associations réunies), 32 contrôles sur sites réalisés.

Plus d'informations sur :





PRÉFET DE LA MARNE



PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES DE LA MARNE

1 rue de Jessaint - CS 50431 51036 Châlons-en-Champagne tél : 03 26 26 10 10 • fax : 03 26 26 10 39 pref-contact@marne.gouv.fr www.marne.gouv.fr

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MARNE

Direction régionale des finances publiques

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Direction régionale des affaires culturelles
Agence régionale de santé

Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Direction départementale des territoires

Direction départementale de la protection des populations
Groupement de gendarmerie
Direction départementale de la sécurité publique
Office national des anciens combattants et victimes de guerre

